

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail, de l'emploi, de la  
formation professionnelle et du  
dialogue social

## Arrêté du 30 septembre 2016 relatif à la titularisation d'inspecteurs du travail stagiaires

**La ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social,**

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail ;

Vu le décret n° 2013-511 du 18 juin 2013 fixant des modalités exceptionnelles de recrutement dans le corps de l'inspection du travail ;

Vu l'arrêté du 8 août 2013, modifié, fixant l'organisation générale et le contenu de la formation pour le recrutement exceptionnel d'inspecteurs du travail stagiaires ;

Vu l'arrêté du 17 juin relatif aux décisions de titularisation et de prolongation de stage des inspecteurs du travail stagiaires de la promotion 2015 ;

Vu la délibération du jury en date du 10 juin 2016 ;

Vu la délibération du jury en date du 28 septembre 2016

**Arrête :**

### Article 1<sup>e</sup>

Les inspecteurs du travail stagiaires dont les noms suivent sont titularisés dans le corps de l'inspection du travail à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 :

- Monsieur BALMONT Frédéric
- Madame LUTUN Hélène

### Article 2

Madame DISSE Nicole est réintégrée à compter du 1<sup>er</sup> septembre dans le corps des contrôleurs du travail.

### Article 3

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la ministre et par délégation,  
la sous-directrice du pilotage des ressources,  
du dialogue social et du droit des personnels

Marie-Françoise LEMAÎTRE